

Madame Muriel PENICAUD
Ministre du Travail
Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 27 avril 2020

Objet : Cotisation à la caisse des congés spectacle/Activité partielle

Madame la Ministre,

La Caisse des Congés Spectacle et les organisations d'employeurs membres de son conseil d'administration sollicitent votre attention sur un sujet crucial pour l'ensemble des entreprises employant des artistes et techniciens du Spectacle.

Il s'agit de la question de l'inclusion ou non de l'indemnité d'activité partielle dans l'assiette de calcul de l'indemnité de congés payés avec la question sous-jacente de savoir si la cotisation à la caisse des congés spectacle est due ou non sur l'indemnité d'activité partielle versée aux salariés intermittents du spectacle.

AUDIENS, opérateur de la Caisse des Congés Spectacles, a demandé à la DGT et la DGEFP leur position sur ce sujet sur les conseils de son Avocat.

Cette question concernerait une partie des 170 000 bénéficiaires.

A ce jour, aucune réponse n'y a été apportée.

Dans cette attente, la Caisse des Congés Spectacle, Audiens et les organisations d'employeurs, se trouvent dans l'impossibilité de conseiller en toute sécurité les entreprises sur la manière d'établir en conformité les DSN et les bulletins de salaires des bénéficiaires concernés.

Comme vous le savez, dans le contexte exceptionnel de la crise du Covid-19, les entreprises de la Culture employant des intermittents du spectacle rencontrent de très graves difficultés financières qui risquent de s'accroître dans les prochains mois et de se répercuter sur l'emploi.

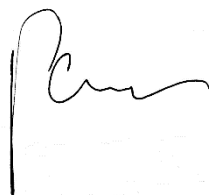
Aussi, sans préjuger de la position que vous prendrez sur cette question de la définition de l'assiette de calcul des cotisations dues au titre des indemnités de congés payés, nous vous informons que les employeurs concernés ne pourraient, sans une aide exceptionnelle de l'État, assumer la charge de ces cotisations sur l'indemnité d'activité partielle.

En conséquence, la Caisse des Congés Spectacle, ne pourrait pas elle-même procéder au paiement des indemnités.

Aussi, nous vous remercions de la réponse que vous apporterez à cette très grave difficulté et nous tenons à votre disposition pour envisager les solutions appropriées.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Les CONGES SPECTACLE
Philippe Chapelon
Président



FESAC
Jean-Yves Mirski
Président



FSICPA
Elsa Maupeu et Maël Tortel
Co-présidents



SMA
Yves Bommenel
Président



C.c. : AUDIENS - I.Feldman